

Conduite à tenir si vous présentez des symptômes du Covid-19



Un agent ou un étudiant présentant des symptômes (fièvre, toux, maux de tête, perte du goût ou de l'odorat, difficultés à avaler, difficultés respiratoires) est invité à rester à domicile et à se faire tester.

S'il est testé asymptomatique positif ou est en contact avec un proche testé positif, il est invité à rester à son domicile et à contacter par téléphone son médecin traitant afin d'être pris en charge pour une consultation et/ou orienté vers un dépistage.

Si les symptômes se déclarent sur votre lieu de travail ou d'étude, appliquez les gestes barrières (lavage des mains, port du masque) Prévenez votre responsable et isolez-vous

Vous êtes étudiant :

Contactez le Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS)
Tél : 01 40 51 10 00

Vous êtes agent :

Contactez la Direction de la médecine de prévention
Tél : 01 44 27 23 07

Si votre cas est jugé bénin :

- Prenez rendez-vous avec votre médecin traitant qui mettra en place les mesures de soins et de dépistage, ne vous rendez-pas directement à son cabinet ou à l'hôpital.
- Rentrez chez vous en évitant, si possible, les transports en commun et les contacts avec d'autres personnes, et isolez-vous de vos proches dans votre domicile.
- Informez votre responsable afin qu'il organise le nettoyage de votre poste de travail et informe les personnes avec qui vous avez été en contact. Si le covid est confirmé l'identification et la prise en charge des contacts seront organisée par l'ARS et la CPAM.

Si votre cas jugé est grave :

contact sera pris pour faire appeler le SAMU et accueillir et orienter les services de secours jusqu'à la personne.



À faire

Si vous présentez des symptômes du Covid-19, restez à domicile et contactez votre médecin traitant. Continuez à porter votre masque



À ne pas faire

Se rendre de première intention chez le médecin (médecin traitant, médecin du travail, l'hôpital, ...)